



CONVENTION SUR LES ESPÈCES MIGRATRICES

UNEP/CMS/COP15/Doc.14.3

19 janvier 2026

Français

Original : Anglais

15^{ème} SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
Campo Grande, Brésil, 23 au 29 mars 2026
Point 14.3 de l'ordre du jour

MOBILISATION DES RESSOURCES

(Préparé par le Secrétariat)

Résumé :

Ce document présente les ressources mobilisées pour la mise en œuvre du Programme de travail pour la période intersessions 2024-2026 depuis la 14^e réunion de la Conférence des Parties (COP14, 2024), à compter de janvier 2026.

Il résume également les efforts supplémentaires visant à soutenir la mise en œuvre de la Convention et de ses instruments, ainsi que les besoins de financement pour la période intersessions entre la COP15 et la COP16.

Il propose ensuite des amendements à la Résolution 10.25 (Rev. COP14) *Renforcement de l'engagement dans le fonds pour l'environnement mondial* et l'adoption de nouvelles décisions.

Les projets de décisions, s'ils sont adoptés, contribueraient à l'ensemble des cibles du Plan stratégique pour les espèces migratrices 2024-2032, en particulier la Cible 4.3.

MOBILISATION DES RESSOURCES

Introduction

1. La 14^e Session de la Conférence des Parties à la CMS (COP14) a adopté la [Résolution 14.2 Questions financières et administratives](#), y compris le budget pour la période intersessions 2024-2026 ainsi qu'un programme de travail provisoire figurant à l'annexe 6.
2. Le 5 octobre 2024, le Comité permanent a adopté un [Programme de travail pour la période intersessions entre la COP14 et la COP15](#) (PdT).
3. Le budget triennal couvre les frais de personnel, les coûts opérationnels et les réunions des organes directeurs, tandis que le PdT couvre les activités relevant des programmes, dont la mise en œuvre repose principalement sur des contributions volontaires. Le PdT comprend des activités à réaliser par le Secrétariat, ainsi que de nombreuses tâches confiées au Comité permanent et/ou au Conseil scientifique, qui nécessitent le soutien du Secrétariat.
4. Au cours de la période intersessions, le Secrétariat a mobilisé d'importantes ressources pour mettre en œuvre une grande partie du PdT, malgré un financement insuffisant pour certains éléments. Le présent document décrit le niveau des ressources mobilisées depuis la COP14, tant financières qu'en nature, au mois de janvier 2026. Il convient de lire ce document conjointement avec le rapport d'avancement [UNEP/CMS/COP15/Doc.13 Mise en œuvre du programme de travail 2024-2026](#).

Nuit des champions et autres engagements en marge de la COP14

5. Lors d'un événement spécial organisé en marge de la COP14, plusieurs Parties ont annoncé des engagements généreux dans le cadre du Programme des Champions des espèces migratrices et ont été mises à l'honneur lors de la Nuit des Champions :
 - L'Environment Agency–Abu Dhabi, pour son action en faveur de la conservation des oiseaux de proie migrateurs en Afrique et en Asie, ainsi que pour la protection des dugongs et de leurs habitats pour la période 2024-2027, et pour son rôle de longue date dans le co-développement et le soutien à la mise en œuvre des Mémoires d'entente (MdE) sur les rapaces et sur les dugongs de la CMS ;
 - Le gouvernement de l'Ouzbékistan, pour son soutien au tout récent Partenariat mondial pour la connectivité écologique (GPEC), favorisant la coopération internationale afin de coordonner les efforts de conservation et d'obtenir des résultats concrets pour la période 2024-2026 ;
 - La Commission européenne, pour son soutien à la lutte contre le braconnage, la capture et le commerce illégaux d'oiseaux en Méditerranée pour la période 2023-2028, par le biais du Groupe d'étude MIKT ;
 - Le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, pour la conservation de la mégafaune sahélo-saharienne pour la période 2021-2024 ;
 - Le gouvernement de l'Inde, pour la conservation des oiseaux migrateurs dans la voie de migration d'Asie centrale et pour la création d'une nouvelle initiative dédiée visant à renforcer la coopération et à promouvoir les synergies dans la région ;
 - Le gouvernement de la Principauté de Monaco, pour la mise en œuvre de la Convention pour la période 2024-2026, en poursuivant notamment son soutien à l'agenda marin de la CMS, comme il l'a fait les années précédentes, ainsi que son appui au GPEC ;

- Le gouvernement du Royaume-Uni, pour sa contribution à la lutte contre la capture illégale et non durable des espèces migratrices pour la période 2024-2026 ;
- Le National Center for Wildlife du Royaume d'Arabie saoudite, pour sa contribution à la lutte contre le braconnage, la capture et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest pour la période 2024-2026, ainsi que pour le lancement d'un groupe d'étude dédié à la coordination des efforts régionaux pour répondre à ce défi ;
- L'Agence fédérale allemande pour la protection de la nature, pour la conservation des mammifères d'Asie centrale pour la période 2020-2023.
- Lors du segment de haut niveau de la COP14, le gouvernement français s'est également engagé à soutenir le GPEC et l'Initiative mondiale sur la prise d'espèces migratrices.

Mesures prises pour mobiliser des ressources depuis la COP14

6. Suite à son adoption, le PdT 2024-2026 a été envoyé à toutes les Parties à la CMS fin 2024 par le biais de la [Notification 2024/024](#), accompagné d'un appel aux contributions volontaires. Ces appels généraux ont été assortis de demandes personnalisées adressées aux différentes Parties. En septembre 2025, le Secrétariat a publié la [Notification2025/23](#) appelant à un soutien financier pour la COP15. Par ailleurs, conformément à la [Résolution 14.2 Questions financières et administratives](#), le Secrétariat a publié la [Notification 2024/014](#), invitant les Parties à étudier la possibilité de financer des administrateurs auxiliaires (JPO) et/ou de mettre gratuitement à disposition du Secrétariat du personnel ou des experts techniques afin de renforcer ses capacités. La notification a également porté à leur attention les propositions soumises au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui coordonne le programme des JPO.
7. Le Secrétariat a également donné suite aux nombreuses promesses de contributions reçues en marge de la COP14.

Fonds reçus

8. Le total des contributions volontaires reçues ou promises pendant et depuis la COP14 s'élève à environ 6 968 743 € (dont 13 pour cent pour les dépenses d'appui aux programmes (PSC) du PNUE). Une partie de ces ressources est affectée à des activités qui se poursuivront en 2026. Les autres financements qui ont été promis font l'objet d'un suivi. Les donateurs sont : les gouvernements de l'Australie, de la Flandre, de la France, de l'Allemagne, de l'Inde, de Monaco, de la Nouvelle-Zélande, de la Suisse, du Royaume-Uni et de l'Ouzbékistan, ainsi que par l'Union européenne et le Fonds de Kunming pour la biodiversité.
9. De plus, le gouvernement indien s'est engagé à verser plus de 3 000 000 dollars américains, destiné à soutenir la création d'un bureau de l'Unité de coordination de la CMS pour la voie de migration d'Asie centrale en Inde. Dans le cadre de son engagement, le gouvernement indien a également promis de fournir les installations et équipements nécessaires au fonctionnement du bureau.
10. En plus du montant total indiqué ci-dessus, l'Environment Agency–Abu Dhabi (EAD), agissant au nom du gouvernement des Émirats arabes unis, a fourni 3,68 millions de dollars américains pour l'accueil du Bureau de la CMS à Abou Dhabi pour la période 2024-2027. Le Bureau de la CMS à Abou Dhabi coordonne les Mémoires d'entente (MdE) relatifs aux rapaces et aux dugongs. En outre, l'EAD fournit un appui en nature,

comprenant notamment les locaux du bureau, l'équipement informatique ainsi qu'un soutien opérationnel et d'autres formes d'appui pratique.

Contributions financières indirectes et contributions en nature

11. D'autres contributions ont été apportées soit sous forme de soutien financier, fourni en dehors des circuits du Secrétariat et contribuant directement à des activités en appui à ses travaux, soit sous forme d'appui en nature, notamment par la mise à disposition de personnel ou de services.

Activités et services

12. Outre l'accueil du Secrétariat de la CMS et d'autres secrétariats de la famille CMS basés à Bonn, ainsi que la prise en charge de l'ensemble des coûts liés aux locaux, le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de l'action pour le climat, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire (BMUKN) a fourni des services d'interprétation pour les réunions suivantes tenues à Bonn :
 - 7^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique, du 17 au 20 septembre 2024 ;
 - 56^e réunion du Comité permanent (StC), du 25 au 27 mars 2025 ;
 - 8^e réunion du Comité de session du Conseil scientifique, du 15 au 18 décembre 2025.
13. Le National Center for Wildlife (NCW) du Royaume d'Arabie saoudite s'est engagé à soutenir la création du Groupe d'étude sur le braconnage, la capture et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest, ainsi que sa coordination et son fonctionnement pour une période initiale de trois ans. L'Arabie saoudite a également accueilli, en mai 2025, la 1^{re} réunion du Groupe d'étude intergouvernemental sur la capture illégale d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest, qui s'est tenue dans les locaux du NCW à Riyad.
14. Le Secrétariat a renouvelé son Programme de travail conjoint 2024-2026 avec l'Agence fédérale allemande pour la protection de la nature (BfN), financé par le Ministère fédéral de l'environnement, de la protection de la nature, de la sûreté nucléaire et de la protection des consommateurs (BMUKN), qui apporte son soutien à l'organisation de divers ateliers et activités, en particulier dans le cadre de l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale.
15. La 7^e réunion du Groupe d'étude de l'énergie s'est tenue à Madrid du 24 au 26 avril 2024, sous l'égide du gouvernement espagnol.
16. La 3^e réunion des signataires du MdE sur le cerf de Boukhara et la réunion des États de l'aire de répartition concernant la mise en œuvre et la révision du Plan d'action par espèce international pour la conservation de l'Argali se sont tenues à Almaty en septembre 2024 dans le cadre du projet CAMCA, financé par l'Initiative internationale pour le climat (IKI) de l'Allemagne.
17. Le gouvernement du Brésil a accueilli la 3^e réunion du Mémoire d'entente sur la conservation des espèces d'oiseaux de prairie migrateurs et de leurs habitats dans la partie australe du continent sud-américain, qui s'est tenue à Florianópolis les 3 et 4 décembre 2024, immédiatement avant la 2^e réunion du Groupe d'étude sur le cadre des voies de migration des Amériques.

18. Les gouvernements de l'Uruguay et de l'Autriche ont respectivement repris la coordination du MdE sur la conservation des espèces d'oiseaux de prairie migrateurs et de leurs habitats dans la partie australe du continent sud-américain et du MdE sur la conservation et la gestion de la population centre-européenne de la Grande Outarde.
19. Le gouvernement britannique a organisé un atelier d'experts sur les espèces migratrices et le changement climatique du 11 au 13 février 2025 à Édimbourg, et a fourni une aide au voyage. Pour plus de détails, voir le document [UNEP/CMS/COP15/Doc.28.12](#) *Changement climatique*.
20. Le gouvernement suédois a accueilli la 4^e réunion des États de l'aire de répartition de l'anguille européenne à Malmö les 14 et 15 octobre 2025, avec un soutien au déplacement fourni par la Commission de la mer des Sargasses.
21. La 9^e réunion du Groupe consultatif technique (TAG) du MdE sur les rapaces s'est tenue dans le Parc national de Monfragüe du 18 au 20 février 2025, organisée et soutenue par le gouvernement espagnol, qui a fourni à la fois le lieu et des contributions financières pour les activités liées à la réunion.
22. Le gouvernement ougandais a accueilli un atelier pour initier le développement de la Stratégie nationale de conservation des rapaces, organisé par le MdE sur les rapaces.
23. Un atelier d'experts pour le développement du Plan d'action mondial pour l'aigle des steppes s'est tenu à Astana, du 6 au 8 mai 2025, avec le soutien du gouvernement du Kazakhstan, de la Société royale pour la conservation des oiseaux (RSPB) et de l'Association pour la conservation de la biodiversité du Kazakhstan (ACBK).
24. L'Organe de coordination du programme relatif aux mers d'Asie orientale (COBSEA) a co-organisé avec le MdE sur les dugongs le Premier dialogue régional asiatique sur la conservation des herbiers marins et des dugongs, à Bangkok, les 1er et 2 février 2025.
25. Le Yas SeaWorld Research and Rescue Centre, en partenariat avec l'EAD et le MdE sur les dugongs, a accueilli le premier atelier scientifique régional arabe sur les herbiers marins, à Abou Dhabi, les 30 avril et 1er mai 2025.
26. Le Yas SeaWorld Research and Rescue Centre a co-organisé avec le MdE sur les dugongs une session spéciale sur la conservation des dugongs et des écosystèmes d'herbiers marins dans la région de l'océan Indien occidental, lors du 13^e Symposium de la WIOMSA à Mombasa, le 2 octobre 2025.
27. La Fondation H.R.H. Princesse Sirivannavari Nariratana Rajakanya, en coopération avec le MdE sur les dugongs, a accueilli la 1^{re} Conférence internationale sur la conservation des récifs coralliens et de la vie marine : « *Conservation des dugongs, de l'échouage aux soins en captivité* », à Pattaya, Thaïlande, du 1er au 3 décembre 2025.
28. Les partenariats avec les organisations non gouvernementales (ONG) ont également été essentiels pour soutenir un certain nombre d'initiatives, notamment la coordination du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs dans la région Afrique-Eurasie (AEMLAP) par la Station ornithologique suisse, ainsi que la mise en œuvre de plusieurs instruments de la CMS, tels que l'Initiative pour les mammifères d'Asie centrale et l'élaboration du Plan d'action mondial pour l'aigle des steppes.

Personnel

29. Comme le Secrétariat n'a pas pu obtenir de financement pour l'élaboration d'un rapport intérimaire sur l'état des espèces migratrices dans le monde, conformément à la décision 14.24 d), le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE s'est proposé de le réaliser à titre gracieux. Le rapport figure dans le document [UNEP/CMS/COP15/Doc.20.2](#).
30. En outre, le gouvernement du Royaume-Uni et le Comité conjoint britannique pour la conservation de la nature (JNCC) ont apporté un soutien en nature pour la préparation des documents destinés à l'atelier d'experts sur le changement climatique et pour la compilation d'études de cas « One Health » pertinentes pour la CMS.
31. Grâce à son programme de stages, le Secrétariat a pu bénéficier de l'appui précieux d'étudiants universitaires ou de jeunes diplômés, qui ont assisté le personnel de la CMS dans ses activités quotidiennes. Ces jeunes effectuent leur travail pendant une période de trois à six mois à titre gratuit. Depuis la COP14, 33 stagiaires de différents pays ont aidé le Secrétariat à réaliser des tâches ou des projets qui contribuent aux activités scientifiques, techniques, politiques, administratives et de communication.
32. Les synergies et le soutien mutuel entre les secrétariats de la famille CMS ont permis d'améliorer l'efficacité des programmes ainsi que celle des activités administratives. De même, le Secrétariat de la CMS et d'autres secrétariats d'accords multilatéraux sur l'environnement (AME) s'apportent souvent un soutien mutuel en matière de personnel pour leurs Conférences des Parties respectives, comme cela a été le cas entre les secrétariats de la CMS et de la CDB pour leurs COP respectives.

Propositions de subventions

33. Le Secrétariat, en coopération avec ses principaux partenaires d'exécution, a rédigé des demandes de subvention afin de faire avancer la mise en œuvre de son mandat et de soutenir les activités de conservation sur le terrain.

Fonds de Kunming pour la biodiversité

34. À la fin de 2024, le Fonds de Kunming pour la biodiversité (KBF) a lancé un appel à propositions pour plusieurs domaines thématiques du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui sont d'une grande importance pour la CMS et ses instruments. Le Secrétariat a coordonné ses actions avec les points focaux des Parties des pays en développement ainsi qu'avec des ONG partenaires et a soumis 14 notes conceptuelles pour soutenir la mise en œuvre tant au niveau national que régional. Parmi celles-ci, 10 projets ont été retenus pour l'étape suivante : l'élaboration de propositions complètes. En octobre 2025, le Secrétariat du KBF a annoncé que deux projets avaient été retenus, à savoir : « *Évaluation et protection des tortues marines dans la zone protégée de Khore Omiera – Yémen* » et « *Protection et restauration de l'intégrité écologique et de la connectivité des écosystèmes transfrontaliers en Asie centrale* », pour un montant total de 2 797 817 dollars américains. Le Secrétariat envisage de soumettre des propositions dans le cadre du prochain appel à propositions.

Initiative internationale pour le climat (IKI)

35. En 2024, le projet sur les écosystèmes d'herbiers marins, financé par l'IKI et mis en œuvre dans le cadre du MdE sur les dugongs, a reçu un financement supplémentaire de 534 304 dollars américains afin d'étendre son périmètre géographique à l'Inde. Le projet a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2026. À la fin de 2024, l'IKI a lancé un

appel thématique axé sur neuf priorités, dont la conservation, la gestion durable et la restauration des écosystèmes critiques pour les espèces migratrices. Le Secrétariat de la CMS a soumis une idée de projet qui n'a malheureusement pas abouti. Le Secrétariat envisage de soumettre des propositions dans le cadre du prochain appel à propositions.

Programme des Champions des espèces migratrices

36. Le Programme des Champions des espèces migratrices, lancé lors de la COP11 en 2014, constitue une approche stratégique pour lutter contre la disparition des espèces migratrices en générant un soutien durable aux travaux de la Convention et de ses accords. Depuis le lancement du programme, 30 « Champions » ont été reconnus par la CMS en marge des quatre dernières COP pour leur soutien généreux et leur engagement en faveur de diverses initiatives, pour un montant de plus de 20 millions d'euros. Il est demandé aux Parties et aux parties prenantes d'envisager de prendre des engagements pour soutenir la mise en œuvre de la Convention et devenir un Champion. Ces engagements seront reconnus lors de la « Nuit des Champions » en marge de la COP15. De plus amples informations sur le Programme des champions sont disponibles sur le site web dédié : <https://www.migratoryspecies.org/fr/champions>.

Fonds pour l'environnement mondial

Contributions au processus de reconstitution des ressources du FEM-9

37. Bien que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ne constitue pas un mécanisme financier pour la CMS, des conseils sur les priorités nationales pour la mise en œuvre de la CMS dans le cadre des reconstitutions du FEM peuvent être fournis par l'intermédiaire du Secrétariat de la CDB. La COP de la CMS, par la Résolution 10.25 (Rev.COP14) *Renforcement de l'engagement dans le fonds pour l'environnement mondial*, délègue l'autorité d'élaborer ces conseils au Comité permanent de la CMS et demande au Secrétariat de la CMS de les transmettre en son nom au Secrétariat de la CDB.
38. En conséquence, en mai 2025, le Secrétariat de la CMS a préparé ces conseils en vue de leur examen par le Comité permanent de la CMS, en consultation avec son Président, afin d'éclairer l'élaboration de directives stratégiques pour la neuvième période de reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-9, 2026-2030). Ceci est conforme à la décision 15/15 de la CDB, qui a invité les organes directeurs des diverses conventions liées à la biodiversité, y compris la CMS, à contribuer à l'orientation stratégique pour le FEM-9, afin qu'elle soit examinée par la COP16 de la CDB en octobre 2024.
39. Ces conseils, qui ont pris la forme d'une Résolution, contenaient des dispositions pertinentes relatives à la conservation des espèces migratrices, alignées sur le Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032 et sur le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.
40. Les conseils ont été formulés à un niveau stratégique, en tenant compte du mandat du FEM, des objectifs communs de la CMS et de la CDB, et du rôle prépondérant de la CMS dans la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices d'animaux sauvages et de leurs habitats.
41. La Résolution a été transmise au Secrétariat de la CDB en juillet 2024 et a été incluse dans la documentation de pré-session pour examen à la COP16 de la CDB. Les conseils de la CMS ont été mentionnés dans le document [CBD/COP/16/6/Rev.1](#) et reproduits intégralement dans le document [CBD/COP/16/6/Add.2](#).

42. La décision de la CDB relative au mécanisme financier a finalement été adoptée lors de la deuxième session reprise de la COP16 de la CDB, qui s'est tenue à Rome du 25 au 27 février 2025. [La décision 16/33](#) de la CDB renforce la coopération entre les secrétariats des conventions liées à la biodiversité pour préparer des contributions aux orientations des programmes et aux recommandations politiques dans le cadre des négociations du FEM-9.
43. Le Secrétariat a poursuivi ses relations avec le Secrétariat du FEM et a contribué à l'élaboration du document Orientations de programmation du FEM-9 en participant aux réunions des Groupes consultatifs techniques, qui se sont tenues du 18 au 20 février 2025. Il a fourni deux séries de contributions en mai et septembre 2025 par l'intermédiaire du Secrétariat de la CDB, dans le but de faire valoir ses priorités. Celles-ci comprennent la nécessité de soutenir des approches transfrontalières ou à l'échelle des paysages (par exemple le long des voies de migration, des corridors aquatiques et des aires de répartition), qui exigent des pays qu'ils harmonisent leurs priorités nationales, ainsi que les allocations STAR.¹
44. Le Secrétariat de la CMS continue de conseiller et de soutenir, le cas échéant, les Parties à la CMS dans le processus de participation à la programmation du FEM-9 et a pris contact avec certaines agences du FEM pour discuter d'éventuelles interventions.

Renforcement du soutien du FEM à la mise en œuvre de la CMS

45. Le FEM sert actuellement de mécanisme financier pour de nombreux accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la CDB, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et, plus récemment, la Convention de Minamata sur le mercure. Il a également accepté de jouer ce rôle pour l'Accord relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones situées dans les zones de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Si le financement de la mise en œuvre de ces autres entités a apporté un soutien indirect à la mise en œuvre de la CMS, les priorités en matière de conservation des espèces migratrices et de leurs habitats, ainsi que les principales pressions auxquelles elles sont confrontées, ne sont pas systématiquement traitées comme une préoccupation mondiale distincte.
46. Le FEM-8 a franchi une première étape importante en reconnaissant l'importance de la conservation des espèces migratrices et de leurs habitats, notamment en incluant explicitement la CMS dans le programme intégré sur la conservation de la faune sauvage pour le développement. Le Secrétariat de la CMS a été invité à siéger au Comité directeur de ce programme intégré. Le FEM-8 a également mis davantage l'accent sur la connectivité écologique dans d'autres domaines de sa programmation.
47. Lors de la 56e session du Comité permanent (StC56) en mars 2025, le Secrétariat a rendu compte de sa participation au processus du FEM. Au cours des discussions, de nombreuses Parties ont suggéré d'examiner les moyens de renforcer le soutien du FEM à la mise en œuvre de la CMS, notamment l'idée de créer un fonds CMS dans le cadre du FEM. En marge de la réunion, d'autres discussions informelles ont eu lieu entre les Parties intéressées sur les différentes options, notamment la possibilité de désigner le FEM comme mécanisme financier de la CMS. Elles ont demandé au Secrétariat d'obtenir des informations complémentaires sur la démarche à suivre.

¹ STAR : Système d'allocation transparente des ressources

48. Suite à la réunion, le Secrétariat a sollicité des informations auprès du Secrétariat du FEM sur la procédure à suivre pour désigner le FEM comme mécanisme financier. En résumé, la voie normale nécessiterait une demande de la COP de la CMS, à la suite de quoi le Conseil du FEM devrait décider s'il convient d'ajouter la CMS aux AME pour lesquels le FEM agit en tant que mécanisme financier. En cas d'approbation par le Conseil du FEM, un mémorandum d'entente devrait être établi entre les deux instances. Enfin, l'Assemblée du FEM devrait approuver cette mesure et modifier l'instrument juridique du FEM.
49. La conservation des espèces migratrices crée de la valeur pour les écosystèmes, les économies, la gestion des terres et la résilience climatique. Le financement de la mise en œuvre de la CMS générerait des bénéfices dans plusieurs domaines thématiques, renforçant ainsi la valeur ajoutée du FEM.

Besoins de financement

50. Dans le cadre du document [UNEP/CMS/COP15/Doc.14.2](#) *Budget pour 2027-2029 et programme de travail pour la période intersessions entre la COP15 et la COP16*, le Secrétariat a élaboré un Programme de travail pour 2026-2029 pour examen par la COP15. Ce PdT est basé sur un nouveau modèle qui a été approuvé par la 56^e réunion du Comité permanent en mars 2025. Il suit une méthodologie axée sur les résultats, avec des activités contribuant aux objectifs et cibles du Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices, des informations sur les résultats attendus et les mandats, et chaque activité étant soutenue par un budget détaillé par objets de dépense. Le PdT comprend des estimations des ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre des activités pour la période 2026-2029. Il tient compte des allocations proposées dans les trois scénarios possibles du budget pour la période à venir et précise le niveau de ressources supplémentaires nécessaires au Secrétariat pour assurer la pleine mise en œuvre de son mandat futur. Ce document servira de base aux efforts de mobilisation des ressources pour la prochaine période quadriennale.

Discussion et analyse

51. Malgré la courte période intersessions, le Secrétariat a réussi à mobiliser des ressources importantes. Néanmoins, de nombreux besoins de financement restent insatisfaits.
52. Les ressources humaines nécessaires au Secrétariat pour identifier, obtenir et dépenser les ressources volontaires sont considérables. Disposer d'un financement pluriannuel prévisible, comme le prévoit le programme Champion, contribue à réduire ces coûts de transaction.
53. En ce qui concerne le FEM, bien que certaines priorités de la CMS aient été plus clairement prises en compte dans la programmation du FEM8, celui-ci ne sert pas actuellement de mécanisme financier pour la CMS, et de nombreux domaines nécessitant une aide ne sont pas pris en charge.
54. Les Parties à la CMS pourraient décider, à l'occasion de la Conférence des Parties, d'étudier les possibilités de renforcer le soutien du FEM à la mise en œuvre de la CMS, notamment en faisant du FEM le mécanisme financier de la CMS, et inviter le FEM à examiner et à soutenir ces options.
55. Par conséquent, les amendements à la Résolution 10.25 (Rev.COP14) *Renforcement de l'engagement dans le fonds pour l'environnement mondial* sont présentés respectivement dans les Annexes 1 et 2.

Actions recommandées

56. Il est recommandé à la Conférence des Parties :
- a) de fournir une orientation au Secrétariat sur la mobilisation des ressources et la poursuite de l'engagement avec le FEM ;
 - b) d'adopter les projets d'amendements à la Résolution 10.25 (Rev. COP14) figurant à l'Annexe 1 du présent document ;
 - c) d'adopter les projets de décision figurant à l'Annexe 2 du présent document.

ANNEXE 1

MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA RÉOLUTION 10.25 (REV. COP14)

RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT AVEC LE FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL

NB : Le nouveau texte proposé est souligné. Le texte à supprimer est ~~barré~~.

Mesurant le rôle crucial joué par les espèces migratrices, qui fournissent des services écosystémiques favorables au bien-être humain, et le besoin de mesures internationales coordonnées en vue de faire face aux pressions transfrontières qui menacent leur survie,

Notant que le Plan Stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032 décèle de futures possibilités de financement pour les programmes de la Convention afin de garantir le rapport coût-efficacité et la viabilité à long terme des activités et initiatives de la CMS pour les neuf années à venir, Sachant qu'il convient d'éviter de créer une charge supplémentaire en matière d'établissement de rapports, qui risquerait de détourner l'attention de la mise en œuvre,

Consciente que le manque de ressources a un effet contraignant proportionnellement plus important dans les pays en développement, alors que dans le même temps ces pays possèdent une diversité biologique parmi les plus riches et les plus vulnérables du monde, dont des espèces migratrices,

Rappelant que la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a, dans ses décisions VI/20 et X/20, reconnu la CMS comme premier partenaire en matière de conservation et d'utilisation durable des espèces migratrices et que de nombreuses priorités de la CMS sont des éléments importants du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal,

Exprimant sa satisfaction vis-à-vis des directives de programmation de la huitième reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8, de juillet 2022 à juin 2026), dont ses programmes intégrés et ses domaines d'intervention, qui fournissent des points d'entrée multiples pour la mise en œuvre de nombreux mandats de la CMS, et

Saluant la participation du Secrétariat de la CMS au comité directeur pour la mise en œuvre du Programme intégré FEM-8 sur la conservation de la vie sauvage pour le développement dirigé par la Banque mondiale, et

Reconnaissant la nécessité pour la CMS de disposer d'un mécanisme financier afin d'aider les Parties à mettre en œuvre, au niveau national, leurs engagements environnementaux internationaux ;

*La Conférence des Parties à la
Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*

1. *Encourage* les points focaux nationaux de la CMS à rechercher des occasions de renforcer le dialogue avec les points focaux nationaux de la CDB et du FEM, dans l'optique d'attirer l'attention sur la hiérarchisation des priorités et la prise de décisions en matière de financement par le FEM aux niveaux national et régional pour ce qui est des besoins des espèces migratrices, des possibilités qui se présentent en faveur de leur conservation et de leur utilisation durable, conformément au Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032 ;
2. *Incite également* les points focaux nationaux de la CMS intéressés à renforcer la collaboration avec les points focaux nationaux de la CDB et du FEM en vue de sélectionner les options disponibles dans le cadre des domaines d'intervention et des programmes intégrés pertinents du FEM, et notamment à :
 - a) mûrir des projets axés sur l'habitat ;
 - b) concevoir des projets axés sur les espèces ;
 - c) intégrer des objectifs pertinents dans les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)
3. *Engage en outre* les Parties à souscrire aux priorités définies dans le Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032 et à les inclure dans leurs Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB) afin de bénéficier pleinement du financement adéquat du FEM disponible ;
4. *Salue* la décision 15/7 de la COP à la CBD sur la mobilisation des ressources et la création du Fonds pour le Cadre mondial de la biodiversité au titre du FEM, et encourage les Parties à utiliser ce mécanisme pour favoriser la concrétisation de leurs priorités nationales pour la CMS;
5. *Salue également* la décision ~~15/45~~ 16/33 de la COP de la CBD sur le mécanisme de financement visant au renforcement des synergies programmatiques parmi les conventions relatives à la biodiversité et, dans ce contexte, renouvelle l'invitation au Comité permanent à fournir des avis pour le FEM concernant le financement des priorités nationales pour la CMS;
6. *Prie* la Secrétaire exécutive de fournir les avis du Comité permanent en temps opportun afin qu'ils puissent être examinés lors des sessions de la COP de la CDB et soumis au FEM via la COP de la CDB;
- 6bis *Demande* au Secrétaire exécutif d'étudier les possibilités de renforcer le soutien du FEM à la mise en œuvre de la CMS, notamment en faisant du FEM le mécanisme financier de la CMS ;
7. *Invite* le Secrétariat du FEM à participer au suivi de la présente résolution en dialoguant avec le Secrétariat de la CMS, et grâce à d'autres moyens appropriés, y compris en étudiant toutes les possibilités de renforcement du soutien du FEM envers les pays pour les activités relatives à la mise en œuvre de la CMS;
8. *Prie le* Secrétariat de collaborer avec le FEM et ses organismes à tous les niveaux appropriés en vue de continuer à mettre en œuvre la présente résolution;

9. *Demande* au PNUÉ et aux autres organismes du FEM d'apporter comme il se doit leur soutien et leur contribution à la mise en œuvre de la présente résolution ; ~~et~~
10. *Charge* le Secrétariat de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution lors des réunions du Comité Permanent ~~et de soumettre des propositions sur les mesures à prendre aux sessions de la Conférence des Parties.~~

PROJET DE DÉCISIONS

**RENFORCEMENT DE L'ENGAGEMENT DANS LE FONDS
POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL**

À l'attention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

15.AA. Le FEM est invité à :

- a) considérer les Décisions 15.BB et 15CC. de la Conférence des Parties à la CMS et de soutenir leur mise en oeuvre ;

À l'attention du Comité permanent

15.BB. Le Comité permanent est invité à étudier les possibilités de renforcer le soutien du FEM à la mise en œuvre de la CMS, notamment en faisant du FEM le mécanisme financier de la CMS.

À l'attention du Secrétariat

15.BB Le Secrétariat devra :

- a) transmettre la décision 15.AA au Directeur général (et Président) du FEM ;
- b) sous réserve de la disponibilité des ressources, soutenir les travaux du Comité permanent visant à explorer les options permettant de renforcer le soutien du FEM à la mise en œuvre de la CMS, notamment en faisant du FEM le mécanisme financier de la CMS.